



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 juin 2004

**Place de la Brèche : Décision de principe de la délégation de service  
public du garage public**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU**Place de la Brèche : Décision de principe de la délégation de service public du garage public**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La démarche d'élaboration des marchés de définition relative à l'évolution des fonctions de la place de la Brèche et aux enjeux urbains qui en découlent puis le programme issu de la première phase de réflexion ont permis de déterminer les orientations essentielles.

Le projet de la place de la Brèche a vécu dernièrement un moment fort avec la découverte de la maquette. Ce moment organisé sur deux jours autour de réunions spécifiques et d'une réunion qui a permis de consulter le grand public a été mis à profit pour exposer plus largement le projet notamment dans ses objectifs à atteindre, les programmations des différents équipements, les grandes phases de réalisation.

Le parking de la place de la Brèche est l'un de ces équipements. Il est intégré à l'opération de requalification de la place et en constitue un des éléments fondamentaux assurant la reconquête de cet espace public majeur.

L'objectif est de concevoir un parking simple et de qualité permettant la réalisation d'un ouvrage à l'ambiance paisible et rassurante participant au caractère général architectural et paysager du projet d'ensemble de la place de la Brèche.

La capacité du parking, alors fixée à 1200 places, est désormais confirmée dans les études d'Avant Projet Sommaire en cours.

Les accès des véhicules pour ce parking à deux niveaux seront organisés à partir de l'avenue des Martyrs de la résistance et de l'avenue Jaques Bujault. Les accès piétons seront répartis de manière à irriguer le mieux possible la sortie sur la place de la Brèche afin que l'ouvrage soit d'une part en adéquation et en contact avec les équipements et les animations de surface et d'autre part d'assurer un éclairage naturel sur la partie Nord-ouest et Sud -Est de l'ouvrage.

Cet ouvrage d'une capacité d'environ 1200 places offrira 100 places pour les véhicules utilitaires et 60 places pour les deux roues motorisées.

Un accès privilégié du parking vers les nouveaux équipements de la place est prévu et ce notamment pour les personnes à mobilité réduite.

La composition de l'ouvrage, l'organisation des circulations intérieures permettront une adaptation de l'ouvrage en fonction de l'évolution des usages. Aussi, le principe de réversibilité sera intégré à l'ouvrage.

La démarche HQE sera intégrée à l'opération, les caractéristiques et moyens de mise en œuvre seront fixés en fonction des cibles à déterminer.

Le principe de délégation proposé est celui de la concession. L'estimation en valeur 2004 de ce parking se monte à 22,7 M€ TTC.

Un bassin de rétention enterré d'une capacité de 10 000 m<sup>3</sup> sera réalisé sous le parking. Du fait de l'imbrication de ces ouvrages et de la complexité de réalisation en résultant, la maîtrise d'ouvrage du bassin de rétention sera confiée au concessionnaire. Le délégataire transférera l'ouvrage après rachat de celui-ci par la collectivité compétente.

La note jointe précise les grandes lignes de cette opération.

Le comité technique paritaire a été consulté le 12 mai 2004. La Commission Communale de Services Publics Locaux s'est prononcée sur le sujet lors de sa séance du 22 juin 2004.

En vue de procéder à la délégation de service public pour la construction et l'exploitation du garage de la Brèche, il est nécessaire de constituer une commission composée de 5 membres titulaires et autant de suppléants, élus au sein de l'assemblée municipale.

Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Je vous propose que les listes de candidats soient déposées au plus tard le 10 septembre 2004 à 16 heures au secrétariat de la Direction du Secrétariat Général de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la délégation et autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure réglementaire de désignation du concessionnaire et engager pour cela les mesures de publicités nécessaires au recensement des candidats ;
- fixer la durée de la concession à 40 ans hors équipement ;
- approuver les conditions, proposées ci-dessus, de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission constituée dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du garage de la Brèche.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard NEBAS**

[Ordre du jour](#)